

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° : DE/44/5/27.09.2016-1

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	11
Présents	19	Absent non représenté :	1
VOTANTS			30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 27 Septembre 2016, après convocation légale reçue le 21 septembre 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD M. Henri BERNAL, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à M. Michel MUS),
Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à Mme Françoise LAFAURE),
Mme Maryline EYDOUX, (Pouvoir donné à Mme Annie MILLET),
M. Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEURE),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
M. Lucien STANZIONE, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ).

Etait Absent non représenté :

M. Pascal BONNIN,

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N° 37 du 24/06/2016 : Signature d'un marché avec l'entreprise désignée **DEKRA Industriel SAS, Agence Provence Alpes Côte d'Azur- Ancienne Tannerie – 264 Avenue Sainte Catherine- 84170 MONTFAVET** pour le contrôle périodique des installations électriques des bureaux de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ». Le présent contrat est conclu pour un montant de **350,00 € HT / AN** et prendra effet au **1 juillet 2016** et ce pour **trois (3) ans**. Le contrat sera renouvelable une (1) fois par tacite reconduction pour une durée égale.

N° 38 du 24/06/2016 : Signature d'un marché avec l'entreprise **DELT' INCENDIE ALARME, 68 Rue des Lauriers Roses – ZA les Campveires – 84310 MORIERES LES AVIGNON.**

* pour un montant de **2,90 € HT / AN / Extincteur** concernant la vérification périodique des extincteurs sur différents sites de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ». Le contrat prendra effet au **1 juillet 2016** pour une (1) année. Le contrat sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée égale.

N° 39 du 28/06/2016 : Signature d'un marché avec l'entreprise **CEDRALIS SAS – 140 Avenue Franklin Roosevelt – 69500 BRON** pour l'abonnement et la maintenance du système de

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : **06/10/2016**

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

diffusion d'alertes sur le territoire de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ». Pour un montant d'Abonnement annuel > 4 000,00 € HT et Traitements et diffusions de messages :

Message vocal vers téléphone fixe > 0,05 € HT
Message vocal vers téléphone mobile > 0,18 € HT
SMS > 0,10 € HT

Le contrat prendra effet au 1 août 2016 et ce pour quatre (4) ans.

N° 40 du 24/06/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ 25 m² avec Monsieur Nicolas BERUD, auto - entrepreneur, domicilié à AVIGNON (84140), 6, rue de la Cantonne, (activités spécialisées de design.). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet au 1^{er} juillet 2016 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2019. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 75.00 €HT (3.00 €HT le m²), soit 90.00 €TTC.

N° 41 du 29/06/2016 : Signature d'un contrat de maintenance pour les logiciels utilisés par les services financier et ressources humaines de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » avec l'entreprise Agence Française Informatique (AFI) - 4 Rue de la Couture - 77260 SAMMERON pour un montant de :

- Maintenance G.F. > 946,37 € HT / semestre
- Maintenance annuelle G.R.H > 691,98 € HT / semestre
- Assistance Système > 483,78 € HT / semestre

Le contrat prendra effet au 1 JUILLET 2016 et ce pour TROIS (3) ans.

N° 42 du 04/07/2016 : Signature d'un marché concernant la réalisation du Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales de la Commune d'Althen-des-Paluds avec le Cabinet EURYECE SARL Z.I. du Bois des Lots 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX pour un montant total de 7 895,00 € HT *

N° 43 du 19/07/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ 113.49 m² avec à l'Université Populaire Ventoux, sise 214, Boulevard du Maréchal Leclerc à Carpentras 84200 (Formation continue d'adultes). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet au 1^{er} Août 2016 et s'achevant au plus tard le 31 juillet 2019. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 340.67 €HT, soit 408.80 €TTC.

N° 44 du 19/07/2016 : Signature d'une convention de prestations de services pour l'entretien des locaux de la communauté de communes pour la période du 5 au 19 août 2016 avec la Société PROXIM Propreté et services. L'intervention se déroulera sur 2 semaines avec 5 passages hebdomadaires de 6 h chacun. Le coût de la prestation s'élève à 1.260 € HT.

N° 45 du 19/07/2016 : Ouverture de crédit dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant de 2.000.000 € pour les financements de besoins ponctuels auprès de la Caisse d'Epargne. La ligne de trésorerie permet à la collectivité, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de fonds et remboursements exclusivement par le canal internet. Date de mise en place de la ligne de trésorerie au 22 juillet 2016, durée : 364 jours, Taux d'intérêt applicable à chaque versement : EONIA + marge de 2%, commission de non utilisation : 0,30%, frais de dossier : 6.000 €.

N° 46 du 22/07/2016 : Signature d'un marché avec l'entreprise désignée ci-dessous : CULLIGAN Vaucluse, 14 Rue des Alizés - 30133 LES ANGLÉS

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 06/10/2016
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

- * Fontaine réseau pour un montant de **28,90 € HT / mois / fontaine.**
 - * Fontaine Bonbonne pour un montant de **14,90 € HT / mois / fontaine.**
 - * Bonbonne pour un montant unitaire de **9,45 € HT.**
 - * Consigne Bonbonne vide pour un montant unitaire de **6,95 € HT**
- Le contrat prendra effet au **1 août 2016** pour cinq (5) années.
Le contrat sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée égale.

N° 47 du 22/07/2016 : Signature d'un marché pour la maintenance du serveur TX 150 avec l'entreprise **JURICK SOLUTIONS LOGICIELS - 1, Place Alexandre Farnèse - Le Giotto - 84000 AVIGNON** pour un montant de trimestriel de **300,00 € HT** soit **1 200,00 €** pour une (1) année. La prolongation prendra effet au **1 septembre 2016** et ce pour **une (1) année.**

N° 48 du 28/07/2016 : Signature d'une convention d'occupation précaire entre la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » et **Monsieur Frédéric SZAFRAN** pour la location d'un bâtiment d'habitation et du terrain attenant sis **41, Chemin des Mourgues à MONTEUX (84170)**. La présente convention est conclue sur la base d'un montant mensuel de **461,00 €** pour une durée de **12 mois** à compter du 1er septembre 2016

N° 49 du 28/07/2016 : Signature d'une Convention d'Occupation Précaire des terrains et biens appartenant à la Communauté de Communes ou occupés par cette dernière, situés Quartier de Beaulieu avec **la Société KALISTA SAS** dans le cadre de l'organisation de la course « **SO-MAD** » 2016. Cette convention d'occupation précaire est conclue pour une durée du **29 Août 2016 8 heures au 6 Septembre 2016 20 heures.**

N° 50 du 01/08/2016 : Attribution d'une subvention au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG/PST) d'un montant de **222,00 euros** à Monsieur et Madame **VIDAL LLORENS** pour des travaux de réhabilitation de leur logement situé 60 Chemin de la Grave à **ALTHEN DES PALUDS - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°CC/44/8.5/2014-49**

N° 51 du 25/08/2016 : Signature d'un **avenant n° 1**, pour le Lot n° 1 au marché n° 169/2015 «Passation des marchés d'assurances pour les besoins de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat », avec **MMA Assurances, Cabinet MURAILLE** Rond-Point des Croisières BP 165 84205 CARPENTRAS Cedex **pour un montant de 3 272.12 € TTC.** Le montant initial du marché Lot 1 s'élevait à 31 574.36 € TTC et il est porté à 34 846.48 € TTC.

N° 52 du 06/09/2016 : Prise en gestion courante d'un bien référencé au cadastre parcelles BH 119 et BH 136 acquis par **l'EPF PACA** en matière de contrôle, surveillance et garde dudit bien situé au 488 avenue René Char à Pernes-les-Fontaines (84210).

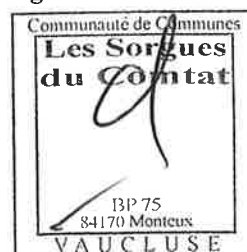
Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : **06/10/2016**
Affiché le :